

N° CP 3<sup>e</sup>/66-06  
Séance du 13 AVR. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 AVR. 2006

### Routes Départementales

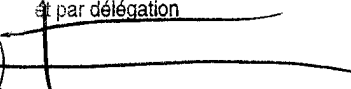
#### Mise en place de glissières de sécurité mixtes bois-métal le long des routes départementales du Haut-Rhin

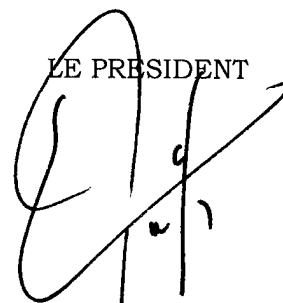
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2004/IV-108 du Conseil Général du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I – 3<sup>ème</sup>/05 du 9 décembre 2005, relative au Budget Primitif 2006
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à mettre en place des glissières mixtes bois-métal le long de la route départementale n° 48 II du Pr 8+000 au Pr 7+650. L'opération est estimée à 33 000 € TTC, la dépense nécessitera le vote d'un complément de crédit qui vous sera proposé à la DM 1 sur le programme A053, millésime 2006, opération n° 06011 DIS, nature 2152.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet .4.8. AVR. 2006  
Publication .2.1. AVR. 2006.....  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions